

## Année académique 2024 – 2025

### Informations spécifiques au stage d'observation en médecine générale qui précède l'entrée en MASTER1 - Début du projet de suivi d'un patient chronique

#### **Conditions d'accès aux stages du BLOC 4 et au projet de suivi d'un patient chronique:**

Avoir l'UE 4141 dans son PAE de MA1 (ce qui est généralement le cas lorsque 165 crédits ont été validés en Bachelier (dont 45 crédits en Bac 3)).

#### **I. RAPPEL : PROGRAMME OBLIGATOIRE DE STAGES en MA1**

En MA1, chaque étudiant doit effectuer **6** stages (5 en cas de seconde session) au cours des différentes périodes prévues par le calendrier de la faculté :

- **1** stage d'observation de 2 semaines en Médecine Générale durant l'été précédant le master
- **1** stage de Médecine Générale de 4 semaines
- **1** stage dans un service d'urgences ou de soins intensifs
- **3** stages libres (périodes 1 – 2 – 3 durant l'été précédant l'entrée en BLOC 5).

#### **II. LE STAGE D'OBSERVATION**

Ce stage obligatoire de 15 jours doit être accompli après la délibération du BLOC 3 pendant la période juillet-août et avant la rentrée académique pour les étudiants qui ont réussi en 1ère session.

- Pour les étudiant-es qui ont une seconde session et/ou qui viennent d'autres universités, le stage pourra être accompli jusqu'au 3 novembre 2024 (congé de Toussaint compris). Il peut bien entendu aussi être effectué durant l'été avant la seconde session.
- Le stage peut éventuellement être scindé en 2 x 1 semaine à des périodes différentes.
- Le stage doit être accompli chez un médecin généraliste **que l'étudiant-e devra trouver par lui/elle-même**. Ce médecin devra avoir terminé son assistantat et posséder un numéro INAMI **se terminant par 003 ou 004** ou plus rarement : 001 002 007 008. Il devra pratiquer une médecine générale de famille, factuelle, basée sur les preuves (EBM) et non pas une médecine parallèle.
- Le stage PEUT être accompli à l'étranger si l'étudiant-e régulièrement sur le lieu de stage puisque le patient chronique trouvé durant le stage devra être revu plusieurs fois jusqu'à la fin du projet (MA3) et selon un calendrier précis à respecter impérativement.

### **Consignes aux étudiants qui viennent d'autres universités belges et sont inscrits en MASTER à l'ULB :**

Les étudiant·es qui viennent de l'UMons, UNamur et UCLouvain ont eu la possibilité d'effectuer un stage de Médecine Générale / d'introduction à la pratique médicale au cours de leur bachelier.

La note de stage a été comptabilisée dans leur bachelier et ne sera donc PAS comptabilisée en MA1.

**Scénario 1** : l'étudiant·e a fait un stage de Médecine Générale de **minimum 2 semaines** en BAC3, l'a réussi et a déjà un Patient Chronique. Il/elle est dispensé(e) du stage d'observation et peut démarrer le projet. Le rapport de stage doit être envoyé à l'adresse [dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be) pour l'obtention de la dispense.

**Scénario 2** : l'étudiant·e a fait un stage de Médecine Générale de **minimum 2 semaines** en BAC3, l'a réussi mais **n'a pas encore** de Patient Chronique. Il est dispensé du stage d'observation. Le rapport de stage doit être envoyé à l'adresse [dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be) pour l'obtention de la dispense.

Deux options sont alors envisageables pour trouver un Patient Chronique et démarrer le projet :

1. Retourner vers le maître de stage initial et solliciter son encadrement dans le cadre du projet de suivi du patient chronique (sans refaire de stage)
2. Refaire un stage de **minimum 1 semaine et maximum 2 semaines** terminant au plus tard le 3/11/2024 chez un NOUVEAU maître de stage et choisir un Patient Chronique lors de cette période. Si le stage dure deux semaines, la note de stage pourra être comptabilisée pour le master 1 (UE4141) après l'envoi du rapport de stage à l'adresse [dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be).

**Scénario 3** : l'étudiant·e n'a pas fait de stage de Médecine Générale en bachelier ou ne l'a pas réussi. Il/elle doit alors accomplir les **2 semaines** de stage avant le 03/11/2024 et choisir un Patient Chronique durant cette période. L'évaluation du stage sera prise en compte pour le Master 1 (UE4141) après l'envoi du rapport de stage à l'adresse [dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be).

**IMPORTANT** : Toutes les évaluations de stage à comptabiliser durant le master **devront être faites au moyen de la grille d'évaluation de stage de l'ULB prévue à cet effet.**

**ATTENTION** : Les étudiants qui ne sont pas encore officiellement inscrit(e)s à l'ULB au moment d'effectuer leur stage d'observation doivent être assuré(e)s par leur assurance familiale. La copie de l'avenant au contrat doit être envoyée à l'adresse [dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be). Pour les étudiant·es de master à Mons, une convention de stage doit être signée (voir secrétariat à Mons : [info.fmp@umons.ac.be](mailto:info.fmp@umons.ac.be)).

N.B. les étudiants qui ont effectué leur bachelier à l'étranger sont priés de se mettre en contact avec le Département de Médecine Générale au 02/555.65.67.

### III. DEBUT DU PROJET « SUIVI DU PATIENT CHRONIQUE »

Le stage d'observation permet à l'étudiant-e de choisir un Patient Chronique à suivre jusqu'en MA3. **Il lui appartient de présenter le projet dans son ensemble à son maître de stage et de le solliciter pour trouver un patient à suivre durant son master.** Toutes les explications concernant le projet peuvent être trouvées sur le site du DMG à l'adresse suivante : <https://dmgulb.be/les-masters/#patient-chronique>

#### Une fois ses dates de stage définies et un maître de stage envisagé, que doit faire l'étudiant-e ?

1. **AVANT** le stage d'observation : lire attentivement les informations relatives au projet de suivi d'un patient chronique afin de pouvoir en exposer les grandes lignes au maître de stage et obtenir son accord pour choisir avec son aide un patient adéquat et s'assurer de son encadrement durant le projet
2. Une fois son accord obtenu : compléter soigneusement le formulaire suivant : <https://forms.gle/jSDHPWc7qLJULcLT8>

*Ce formulaire a pour but de communiquer au Département de Médecine Générale les informations concernant le médecin généraliste qui va encadrer le stage d'observation et accompagner l'étudiant-e durant son projet de suivi d'un patient chronique (MA1 > MA3).*

1. **APRES** le stage d'observation : télécharger et imprimer la grille d'évaluation du stage, la faire compléter et signer par le maître de stage puis la renvoyer sans délai complétée, signée et cachetée à l'adresse [dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be).